

Salon Batimat du 30 septembre au 3 octobre 2024
Retrouvez les experts HELLIO Ingénierie Hall 1 - Stand G054

Étude HELLIO Ingénierie Mon Accompagnateur Rénov' : un dispositif potentiellement efficace mais dont les responsabilités doivent être renforcées.

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, les ménages souhaitant bénéficier de MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation d'ampleur ont l'obligation de faire appel à un professionnel agréé Mon Accompagnateur Rénov'. Cette obligation est imposée aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs aux revenus intermédiaires et supérieurs depuis le 1^{er} janvier 2024, et ouverte à l'ensemble des propriétaires bailleurs depuis le 1^{er} juillet 2024.
- À compter du 1^{er} janvier 2025, les logements classés G au DPE seront interdits à la location. Une première étape qui sera suivie par l'interdiction des logements classés F, puis E à partir de 2034, conformément à la loi Climat et résilience.
- Ce lundi 30 septembre s'ouvre le salon Batimat, dédié aux professionnels de la construction et du bâtiment. À cette occasion HELLIO Ingénierie, bureau d'études spécialisé dans la performance énergétique et filiale du groupe HELLIO, dresse un bilan du profil type des Français qui ont sollicité son expertise afin de procéder à une rénovation d'ampleur, sur la base des 800 derniers dossiers de demandes Mon Accompagnateur Rénov' :
 - 91 % concernent des demandes pour une maison individuelle ;
 - 49 % des logements sont des passoires énergétiques ;
 - 55 % des demandes viennent d'un logement chauffé avec de l'énergie carbonée (gaz et fioul) ;
 - 58 % des demandeurs déclarent faire eux-mêmes la maîtrise d'œuvre de leurs projets

Quelle est l'étiquette énergétique des logements ?

80 % connaissent l'étiquette énergétique de leur logement





« Faire appel à un Accompagnateur Rénov' permet de réaliser des projets plus ambitieux et de délivrer aux ménages des conseils adaptés au bien à rénover, mais aussi à l'usage de celui-ci.

L'étude menée auprès de nos clients et nos constats au quotidien démontrent que l'accompagnement par un Accompagnateur Rénov' répond à ces besoins », explique Julien Outin, directeur de Hellio Ingénierie.

Les ménages aisés plus enclins à recourir au dispositif Mon Accompagnateur Rénov'

Hellio Ingénierie, bureau d'études spécialisé dans la performance énergétique, a obtenu l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' en décembre 2023, il accompagne les particuliers à chaque étape d'un projet de rénovation d'ampleur : audit énergétique, mobilisation d'aides financières, conseils sur les travaux, assistance aux démarches en ligne...

Le bureau d'études a récemment réalisé une analyse basée sur ses 800 derniers dossiers de demandes dans le cadre du dispositif Mon Accompagnateur Rénov'.

Quelle est la catégorie des demandeurs ?

35 % sont des ménages rose

27 % sont des ménages violet

23 % sont des ménages bleu

14 % sont des ménages jaune

62 %

des demandes sont des ménages aux revenus supérieurs et intermédiaires

Selon cette analyse, les ménages aisés et intermédiaires sont majoritairement ceux qui sollicitent ce service pour accompagner leurs projets de rénovation énergétique. Parmi les demandes, 39 % n'ont pas d'idée précise des travaux souhaités : 25% des demandeurs viennent d'acquérir ou sont sur le point d'acquérir un bien immobilier, tandis que 14 % n'ont pas encore défini clairement leur projet de rénovation.

Les demandes concernent principalement des maisons individuelles (91 %), dont la surface est comprise entre 51 et 100 m² (34 %), et entre 100 et 150 m² (27 %) contre 9 % des appartements. Les ménages faisant appel à ce dispositif sont composés en majorité de couples (28 %), de familles de quatre personnes (22 %) et de personnes seules (20 %). Parmi ces foyers, 62 % appartiennent aux catégories de revenus intermédiaires et supérieurs (violet et rose).

Si les propriétaires occupants constituent encore la grande majorité des demandeurs du fait du coût du reste à charge, cette tendance tend à diminuer depuis l'ouverture, le 1^{er} juillet 2024, du parcours accompagné aux propriétaires bailleurs aux revenus plus modestes (catégories bleu et jaune).



Les travaux éligibles peuvent être financés en fonction des revenus du ménage, du gain de classe énergétique attendu, et du coût total des rénovations.

Mon Accompagnateur Rénov' : un accélérateur pour éradiquer les passoires énergétiques

Les ambitions du gouvernement visent à faire de la rénovation d'ampleur le moteur principal de la rénovation énergétique en France, avec un objectif de 140 000 rénovations d'ampleur en 2024, et 200 000 en 2025. Cette politique a été mise en place afin d'accélérer les travaux les plus performants, permettant ainsi un gain d'au minimum deux classes au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

À compter du 1^{er} janvier 2025, les logements classés G au DPE seront interdits à la location. Une première étape qui sera suivie par l'interdiction des logements classés F, puis E à partir de 2034, conformément à la loi Climat et résilience.

Ainsi, l'étude réalisée par Hellio Ingénierie révèle que Mon Accompagnateur Rénov' répond au besoin d'accompagnement pour les ménages désireux d'engager une rénovation d'ampleur. Le mode de chauffage déclaré, qui constitue un indicateur clé de la performance énergétique d'un logement, démontre que 55 % des logements des demandeurs se chauffent via une énergie carbonée (36 % gaz, 19 % au fioul). Autre indicateur : 49 % d'entre eux déclarent posséder une passoire énergétique (classée F ou G). Cette donnée passant à 70 % des demandes auprès de Hellio Ingénierie avec les logements classés E au DPE, également soumis à la loi Climat et résilience en 2034.

Top 4 des travaux recommandés

- 1 Isolation thermique par l'extérieur : **90 %**
- 2 Isolation des combles perdus : **67 %**
- 3 Changement des menuiseries : **67 %**
- 4 Pompe à chaleur air eau : **62 %**



Dans le top 4 des travaux de rénovation énergétique recommandés par Hellio Ingénierie lors des scénarios de travaux l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) arrive en tête dans 90 % des dossiers à la suite d'un audit énergétique. En 2e position l'isolation des combles perdus et le changement des menuiseries. Preuve que l'isolation de l'enveloppe thermique est prépondérante couplée au remplacement du chauffage, l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) air-eau, se classe en 4e position parmi les travaux recommandés.



Quels sont les montants moyens des travaux déclarés et de l'aide MaPrimeRénov' ?

	Ménages aux revenus très modestes et modestes	Ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs
Coût moyen des travaux	69 736 €	67 019 €
Aide moyenne MaPrimeRénov'	56 548 €	34 715 €
% de prise en charge	81 %	52 %

Selon l'étude menée par Hellio Ingénierie, le coût moyen d'une rénovation d'ampleur* est de 67 908 €.

L'aide moyenne MaPrimeRénov' allouée diffère selon la catégorie des ménages.

Ainsi, le reste à charge moyen d'une rénovation d'ampleur pour des ménages aux revenus très modestes et modestes (MaPrimeRénov' bleu et jaune) est en moyenne de 13 188 € et de 32 304 € pour un ménage aux revenus intermédiaires et supérieurs (MaPrimeRénov' violet et

rose), soit, respectivement, 81 % et 52 % de prise en charge des travaux de rénovation d'ampleur.

*Quel que soit le nombre de saut de classe opéré.

Mon Accompagnateur Rénov' : Hellio préconise de responsabiliser encore davantage les acteurs

Hellio s'est depuis longtemps engagé pour la création d'un dispositif d'Accompagnateur Rénov, et nous pouvons constater que l'efficacité est là. Cependant, nous restons convaincus qu'il faut aller encore plus loin et forcer les acteurs à la prise de responsabilité sur la chaîne de valeur des travaux. Nous préconisons que le MAR s'engage sur la performance énergétique du bien post travaux, et prenne la responsabilité du bon déroulement de ces derniers.

Le dispositif doit toujours chercher à protéger davantage les ménages contre les entreprises non sérieuses dont les travaux peuvent engendrer des malfaçons, assurer et garantir aux ménages une performance énergétique, et ainsi protéger leur pouvoir d'achat.

Avoir des Accompagnateurs Rénov' simplement pour les contraintes administratives ne fera qu'alourdir le coût global d'un projet de travaux. Il faut des "MAR" qui s'engagent et soient responsables de la performance et de la bonne réalisation des travaux dans les règles de l'art.



Cas concret d'un ménage accompagné par Hellio Ingénierie

Personne seule,
Maison de 63 m² à Villejuif, chauffée au gaz
Ménage violet

Étiquette énergétique avant travaux : G
Étiquette énergétique après travaux : B

Scénario de travaux choisi :

- ITE
- Isolation combles perdus
- Isolation des planchers bas
- Chauffe-eau thermodynamique
- Installation de robinets thermostatiques
- PAC air/eau
- Changement de la porte d'entrée et de 7 fenêtres (100% des ouvrants)

Coût des travaux : 81 406,94 € TTC

Accompagnement Mon Accompagnateur Rénov' : 2 508 € TTC

Aides mobilisées :

42 000 € MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur dont 10 % bonus sortie de passoire énergétique

800 € aide accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'

Reste à charge : 41 114,94 €

Étapes du dossier :

- ✓ Audit énergétique
- ✓ Visite technique Hellio Ingénierie
- ✓ Sélection des artisans par le propriétaire
- ✓ Contrôle du devis de travaux et conseils de Hellio Ingénierie pour sélectionner les intervenants
- ✓ Demande des aides
- ✓ Signature des devis
- ✓ Début des travaux :
- ✓ Suivi du chantier

A propos de Hellio Ingénierie

Société de conseil spécialisée dans la performance énergétique, Hellio Ingénierie est l'expert de référence pour les particuliers. Agréé Mon Accompagnateur Rénov', Hellio Ingénierie est l'interlocuteur privilégié pour les accompagner dans leurs rénovations globales et performantes. Audit énergétique, mobilisation d'aides financières, accompagnement de travaux, suivi sur le terrain, Hellio Ingénierie délivre un accompagnement sur mesure, personnalisé et ancré dans les réalités terrain de chacun, pour aider concrètement les consommateurs à maîtriser leurs dépenses énergétiques.